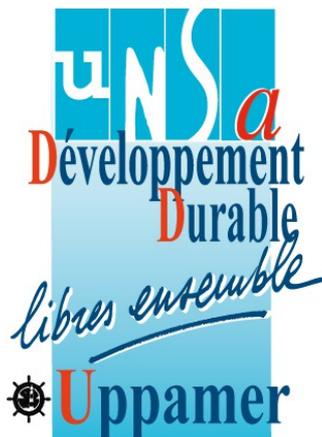


Paimpol , le 29 septembre 2020



Communiqué du Syndicat UNSA-UPPAMer

Refus d'attribution du CIA (complément indemnitaire annuel) aux agents fonctionnaires de l'ENIM :

Les fonctionnaires de l'ENIM sont -ils des fonctionnaires à part ou à part entière ?

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), servi aux fonctionnaires, est composé de :

• **L'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise)**

• **Le CIA (complément indemnitaire annuel)**

lien vers note RIFSEEP 2020 :

<http://unsa-uppamer.syndicat.min-e2.fr/note-de-gestion-rifseep-2020-a2045.html>

[1]

Le syndicat UNSA-UPPAMer revendique l'attribution du CIA pour tous les agents fonctionnaires, en poste sur tous les sites de l'ENIM.

Cette revendication a été portée à de nombreuses reprises par vos représentants UNSA-UPPAMer auprès du Comité Technique ainsi qu'auprès du Conseil d'Administration.

Par courrier, en pièce jointe, en date du 29 septembre 2020, la direction de l'Etablissement informe les élus du syndicat UPPAMer qu'aucune démarche n'a été engagée afin que ceux-ci puissent percevoir ce CIA.

En conséquence, les agents fonctionnaires de l'ENIM perçoivent un régime indemnitaire partiel, sans CIA, par rapport aux autres fonctionnaires du pôle ministériel MTE, MCTRCT et Ministère de la Mer.

Cette situation qui perdure, depuis 2016, n'est plus acceptable désormais pour les agents concernés !
C'est pour cette raison que le syndicat UNSA-UPPAMer va saisir, dans les meilleurs délais, la nouvelle Ministre de la Mer afin de faire cesser cette discrimination.

Pour le Bureau National du Syndicat UNSA-UPPAMer
Jacques LANGLOIS

